

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2521

19 octobre 2011

### SOMMAIRE

Blaine S.à r.l. ....	120962	Sir Gaylord S.A. ....	120994
Brixton 3 Sàrl .....	120994	Skirnerinvest S.A. ....	121003
CD Consulting S.à r.l. ....	120975	Snowdonia (NFR) S.à r.l. ....	120974
CitCor Franconia Ost S.à r.l. ....	120995	Soc. Immobilière anc. Edmond Muller S.à r.l. ....	120990
Conseil Concept Cheminées S.à r.l. ....	120984	Sogel .....	121003
Edmond de Rothschild Fund .....	120990	Sogel Technique .....	121003
FIRST Wohnbau S.à r.l. ....	120972	Solero S.A. ....	121004
GEBPF Finance (Lux) S.à r.l. ....	120990	St Mark S.à r.l. ....	121004
Global Bond Series I, S.A. ....	121003	Straco S.A. ....	120964
Interpneus S.à r.l. ....	121005	Superior SPF .....	121004
It Moves It .....	120975	Tabea Properties S.à r.l. ....	121007
Lagonda S.A. SPF .....	120967	Talia Properties S.à r.l. ....	121007
LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l. ....	120995	Tartini S.à r.l. ....	121008
Materimmo S.à r.l. ....	121008	T.B.W. Express Lux S.A. ....	120973
Medinvest International (Invecom Manage- ment) S.C.A. ....	121004	TECH Finance S.à r.l. ....	121003
M.F.R.C. S.à r.l. ....	120964	Timken Luxembourg Holdings Sàrl ....	120997
Odyssey Financial Technologies S.A. ....	121002	T & MC S.A. ....	121005
Pride Rock S.à r.l. ....	120974	T & MC S.A. ....	121005
Rabano Properties S.à r.l. ....	120962	Top Level Management .....	121008
Ralon Properties S.à r.l. ....	120964	Trade-Match.com S.à.r.l. ....	121005
Raule Properties S.à r.l. ....	120972	Triplex S.A. ....	121008
Ravi S.A. ....	120972	T.R.I. S.A. ....	120997
RE-Invest Capital S.à r.l. ....	120972	Triton III LuxCo A 12 S.à r.l. ....	120962
Rosfin S.A. ....	120973	Umbex S.A. ....	120985
Rusa Properties S.à r.l. ....	120973	Vintage CW S.à r.l. ....	121007
Saveurs Lao Thai S.à r.l. ....	120990	Vivaro Holdings S.A. S.P.F. ....	120967
SciencImmo S.A. ....	120973	Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ....	121008
Sechep Investments Holding II S.à r.l. ....	120994		
Serco International S.à r.l. ....	120991		
Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l. ....	120984		

**Rabano Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 139.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122553/10.

(110141072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Blaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Triton III LuxCo A 12 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 159.679.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.10 with registered office at 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 August 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Triton III LuxCo A 12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, dated 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 June 2011 number 1415 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.679 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the name of the Company from "Triton III LuxCo A 12 S.à r.l." to "Blaine S.à r.l.".

2 To amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to change the Company's corporate name from "Triton III LuxCo A 12 S.à r.l." to "Blaine S.à r.l.".

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Form, Name. (third paragraph).** The Company will exist under the name of "Blaine S.à r.l."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

A comparu:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,10, ayant son siège social au Luxembourg 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 17 août 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Triton III LuxCo A 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Edouard Delosch le 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 juin 2011, numéro 1415 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.679 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification de la dénomination sociale de la Société de "Triton III LuxCo A 12 S.à r.l." en "Blaine S.à r.l."

2 Modification du troisième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente. a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de "Triton III LuxCo A 12 S.à r.l." en "Blaine S.à r.l."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 1 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination. (troisième paragraphe).** La Société adopte la dénomination "Blaine S.à r.l." »

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 août 2011. Relation: RED/2011/1766. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011123972/97.

(110142602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**Ralon Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122554/10.

(110141069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Straco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 86.159.

*Rectificatif à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011  
(réf. L110111848 déposé le 14/07/2011)*

Les rectifications concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011 sont les suivantes:

1) Révocation de Mme Sonia Vanlaethem demeurant 195, rue de la Chapelle, B-9600 Ronse, de son poste d'administrateur.

2) Modification de l'adresse de Monsieur Robert Félix Hus: 25A Short Street, Joondanna WA 6060 Australia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRACO S.A.

Référence de publication: 2011122582/15.

(110141369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**M.F.R.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 64, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 163.181.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Osvaldo Emanuel FERREIRA ROSINHA, serveur, né à Freixiel/Vila-Flor (Portugal), le 12 février 1985, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52B, route de Luxembourg.

2) Monsieur José Ricardo DA SILVA CASTRO, gérant de société, né à Sao Torcato/Guimaraes (Portugal), le 27 octobre 1973, demeurant à L-7240 Bereldange, 18, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "M.F.R.C. S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur José Ricardo DA SILVA CASTRO, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) Monsieur Osvaldo Emanuel FERREIRA ROSINHA, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement par les souscripteurs prédits, à raison de cinquante pour cent (50%) chacun, moyennant apport en nature du fonds de commerce concernant l'exploitation d'une brasserie dénommée "Brasserie du X Octobre", sise à L-7243 Bereldange, 64, rue du Dix Octobre, comprenant le patrimoine du fonds de commerce avec tous ses éléments constitutifs et les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit et qui sont légalement ou conventionnellement relatifs audit fonds.

Le fonds de commerce décrit ci-dessus est évalué par les fondateurs-apporteurs à au moins douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport ainsi que son appartenance dans le chef de Messieurs José Ricardo DA SILVA CASTRO et Osvaldo Emanuel FERREIRA ROSINHA a été donnée au notaire instrumentant.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société présentement constituée pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

### *Réalisation effective de l'apport*

Messieurs José Ricardo DA SILVA CASTRO et Osvaldo Emanuel FERREIRA, fondateurs et apporteurs, déclarent:

- que ledit fonds de commerce existe;
- qu'ils sont les seules personnes ayants-droit sur le fonds de commerce prédécrit;
- que toutes formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert du fonds de commerce et le rendre effectif partout et opposable à tout tiers.

En outre, la Société présentement constituée déclare faire sienne et prendre à sa charge toutes les obligations résultant dudit apport.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7243 Bereldange, 64, rue du Dix Octobre.
2. Sont nommée aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur José Ricardo DA SILVA CASTRO, gérant de société, né à Sao Torcato/Guimaraes (Portugal), le 27 octobre 1973, demeurant à L-7240 Bereldange, 18, rue de Luxembourg, gérant technique, et
  - Monsieur Osvaldo Emanuel FERREIRA ROSINHA, serveur, né à Freixiel/Vila-Flor (Portugal), le 12 février 1985, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52B, route de Luxembourg, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. E. FERREIRA ROSINHA, J. R. DA SILVA CASTRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2011. LAC/2011/38125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011122496/136.

(110141206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Vivaro Holdings S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.199.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 9 avril 2010*

Les mandats d'administrateur de Messieurs Joeri STEEMAN, Frédéric MONCEAU et Frederik ROB (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans. Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011122620/15.

(110140803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Lagonda S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 163.214.

**STATUTEN**

Im Jahr zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

Herr Wilhelm GRAF, Beratungs-Ingenieur, ansässig in D-78351 Ludwigshafen, Rathausstraße 4, hier vertreten durch Herrn Ulrich FABER, geschäftsansässig in L-1341 Luxembourg, 3, Place Clairefontaine, auf Grund einer ihm, in Luxemburg, am 08. August 2011, erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei, und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft, die als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen qualifiziert, wie folgt zu beurkunden:

**Titel I. - Begriffsbestimmungen**

"Einzelvorstand": bedeutet der Verwaltungsrat besteht aus einem Einzelvorstand;

"Generalversammlung": bedeutet die Generalversammlung der Aktionäre;

"Gesellschaft": bedeutet die LAGONDA S.A. SPF;

"Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich evtl. Ersetzungs-bzw. Änderungsgesetze;

"Nettogewinn": bedeutet der Gewinn der Gesellschaft nach Abzug jeglicher Kosten und Amortisierungen;

"SPF-Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), einschließlich evtl. Ersetzungs-bzw. Änderungsgesetze;

"Satzung": bedeutet die Satzung der Gesellschaft;

"Verwaltungsrat": bedeutet der Verwaltungsrat der Gesellschaft;

"Verwaltungsratsmitglieder": bedeutet die Mitglieder des Verwaltungsrats und

"Werktag": bedeutet alle Kalendertage, die nicht Sonn oder gesetzliche Feiertage sind.



## **Titel II. - Bezeichnung - Dauer - Zweck - Sitz**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung „LAGONDA S.A. SPF“ besteht eine Aktiengesellschaft, die als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen qualifiziert (“société de gestion de patrimoine familial“) und die der Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 3.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten:

- i) Finanzinstrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, einschließlich evtl. Ersetzungs- bzw. Änderungsgesetze, und
- ii) Gelder und beliebige auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneinträgen einwilligen, Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, vorbehaltlich der entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt im Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Sitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, errichtet werden.

## **Titel III. - Kapital - Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einunddreißigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (1,- EUR).

Die Aktien werden von Anlegern gehalten, welche hiernach umfassender bezeichnet sind.

Ein Anleger im Sinne dieses Gesetzes ist:

- a) eine natürliche Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) eine Vermögensstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) eine Zwischenperson, die auf Rechnung der unter den vorgenannten Punkten a) oder b) dieses Artikels bezeichneten Anleger handelt.

Jeder Aktionär muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der Gesellschaft eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann, durch Beschluss der Generalversammlung, die unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, erhöht oder reduziert werden.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Aktien lauten, nach Wahl der Aktionäre und vorbehaltlich gegenteiliger gesetzlicher Bestimmungen, entweder auf den Namen oder auf den Inhaber, oder aber teils auf den Namen und teils auf den Inhaber.

Am Gesellschaftssitz wird ein Namensaktienregister geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat und das die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum der Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt. Über die Eintragung in das Register werden Zertifikate ausgestellt, welche von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Einzelvorstandes, von diesem unterzeichnet werden.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Einzelvorstandes, von diesem unterzeichnet werden. Die Unterschrift kann entweder handschriftlich, gedruckt oder mittels eines Stempels angebracht werden.

Eine der Unterschriften kann jedoch von einer durch den Verwaltungsrat delegierten Person angebracht werden. In diesem Fall muss sie handschriftlich sein. Eine beglaubigte Kopie des Beschlusses, der die Delegation an eine Person enthält, die nicht Verwaltungsratsmitglied ist, wird vorher gemäß Artikel 9 Absatz 1 des Gesetzes hinterlegt.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, in dem das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller



Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange, bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

Die von einer SPF ausgegebenen Wertpapiere dürfen nicht öffentlich gehandelt oder zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

#### **Titel IV. - Generalversammlung der Aktionäre**

**Art. 7.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, so übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Wunsch derjenigen Aktionäre einberufen werden, die mindestens ein Zehntel (1/10) des Kapitals vertreten.

**Art. 8.** Die jährliche Generalversammlung tritt am dritten Montag des Monats Juni um 11.30 Uhr entweder am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Die gesetzlich vorgesehenen Quoren und Fristen regeln die Einberufung und die Führung der Versammlungen, vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen der Satzung.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen teilnehmen, indem er per Brief, Telegramm, Fernschreiben, Telekopie oder andere elektronische Mittel eine andere Person als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen von Gesetz wegen oder aufgrund dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Generalversammlung mit einfacher Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen der anwesenden und vertretenen Anleger gefasst.

Falls alle Aktionäre bei einer Generalversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind, und falls sie erklären die Tagesordnung zu kennen, kann die Versammlung ohne Einberufung abgehalten werden.

Die im Rahmen einer Generalversammlung gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten, das von den Verwaltungsratsmitgliedern und den Aktionären, die dies verlangen, unterzeichnet wird. Falls die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär hat, werden dessen Beschlüsse ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Die Teilnahme der Aktionäre an den Generalversammlungen kann per Videokonferenz oder durch andere Fernkommunikationsmittel erfolgen, die ihre Identifizierung ermöglichen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Generalversammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

#### **Titel IV. - Verwaltungsrat**

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Verwaltungsratsmitgliedern besteht, die Aktionäre sein können.

Sollte die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär haben oder, falls anlässlich einer Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen Einzelaktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die die Existenz von mehreren Aktionären feststellt, auf ein (1) Mitglied beschränkt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung ernannt, die deren Anzahl, Vergütung und Amtszeit festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Höchstdauer von sechs (6) Jahren ernannt, wobei eine Wiederwahl zulässig ist.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gewählt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit durch Beschluss der Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Sollte ein Verwaltungsratsmitglied eine juristische Person sein, so ernennt dieses Mitglied einen permanenten Vertreter, der in Luxemburg residiert.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und gegebenenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss und mit der Abfassung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Generalversammlungen betraut ist.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammen.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz aller Generalversammlungen und Verwaltungsratssitzungen; im Fall seiner Abwesenheit kann die Generalversammlung oder der Verwaltungsrat mit Stimmenmehrheit der anwesenden Personen pro tempore ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, um den Vorsitz der Versammlungen zu übernehmen.

Jede Verwaltungsratssitzung wird mindestens vierundzwanzig (24) Stunden im Voraus schriftlich einberufen, außer im Dringlichkeitsfall, wobei dann die Art und die Gründe der Dringlichkeit im Einberufungsbescheid angegeben werden müssen. Es kann auf den Einberufungsbescheid verzichtet werden, falls jedes Verwaltungsratsmitglied hierzu per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder anderem elektronischem Mittel sein Einverständnis gegeben hat. Eine spezielle Einberufung ist nicht erforderlich bei Verwaltungsratssitzungen, die an einem vorher durch Beschluss des Verwaltungsrats festgesetzten Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder anderem elektronischem Mittel ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Bevollmächtigten bestimmen.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Sitzungen per Videokonferenz oder durch andere Fernkommunikationsmittel, die ihre Identifizierung ermöglichen und wie unter Artikel 8 dargestellt sind, teilnehmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann eine schriftliche Entscheidung treffen, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterzeichnet wird. Solch eine Entscheidung erzeugt gleichermaßen Gültigkeit wie eine Entscheidung anlässlich einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung. Diese Entscheidung kann dokumentiert werden in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten, die den gleichen Inhalt haben und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet wurden.

**Art. 11.** Die Protokolle aller Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden unterzeichnet oder, im Falle seiner Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle welche bei Gericht oder anderswo als Beweis dienen sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Falls der Verwaltungsrat aus einem Einzelvorstand besteht, unterzeichnet dieser.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates oder des Einzelvorstandes.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts und Vertretung an einem oder mehreren Verwaltungsratsmitglieder oder andere Bevollmächtigte, die Aktionäre sein können und alleine oder gemeinsam handeln, übertragen. Ihre Ernennung, Abberufung und Befugnisse werden durch Verwaltungsratsbeschluss geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedingt, dass der Verwaltungsrat der Generalversammlung jährlich Bericht über die Bezüge, Vergütungen und anderer Vorteile des Delegierten erstattet.

Die Gesellschaft kann ebenfalls notarielle oder privatschriftliche Spezialvollmachten erteilen.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der Person(en), denen solche Unterschriftsvollmachten vom Verwaltungsrat übertragen wurden, verpflichtet. Falls die Gesellschaft einen Einzelvorstand hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder ein für diesen Zweck bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied bzw. der Einzelvorstand, vertreten die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

#### **Titel V. - Rechnungskommissar**

**Art. 14.** Die Geschäfte der Gesellschaft obliegen der Aufsicht eines oder mehrerer Rechnungskommissar(e), die bzw. der Aktionär(e) sein können. Die Generalversammlung ernennt den bzw. die Rechnungskommissar(e) und bestimmt außerdem ihre Anzahl, Vergütung sowie Amtszeit, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel VI. - Geschäftsjahr - Gewinnverwendung**

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese gesetzlich vorgeschriebene Abführung endet, sobald die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Hauptversammlung bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrats über die Verwendung und Verteilung des Nettogewinns.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat nach Maßgabe des Gesetzes ausgeschüttet werden.

#### **Titel VII. - Liquidation**

**Art. 17.** Die Gesellschaft kann jederzeit durch mit qualifizierter Mehrheit der Generalversammlung gefasstem Beschluss aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator(en) durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung ernannt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse sowie die Entschädigung des bzw. der Liquidator(s)en.

### **Titel VIII. - Satzungsänderung**

**Art. 18.** Die Satzung kann durch die Generalversammlung nach Maßgabe des Gesetzes abgeändert werden.

### **Titel IX. - Schlussbestimmung - Anwendbares Recht**

**Art. 19.** Alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Satzung geregelt werden, unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes sowie des SPF-Gesetzes vom 11. Mai 2007.

#### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.
2. Die erste Generalversammlung findet, im Gegensatz zu Artikel acht (8) der gegenwärtigen Satzung am 22. Februar des Jahres 2013 statt.
3. Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Satzung, wie vorstehend erwähnt, wurden die Aktien durch Herr Wilhelm GRAF, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter, und vertreten wie hiavor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht. Dies wurde dem Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

#### *Beschlüsse des Alleingeschafters*

Als dann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingeschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1341 Luxemburg, 3, Place Clairefontaine.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), und die der Rechnungscommissare auf einen (1) festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a) Herr Ulrich FABER, geschäftsführender Gesellschafter, geschäftsansässig in 3, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg;
  - b) Herr Michael KREUZEN, geschäftsführender Gesellschafter, geschäftsansässig in 3, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg und
  - c) Herr Norbert LERSCH, geschäftsführender Gesellschafter, geschäftsansässig in 3, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg.
4. Die Aktiengesellschaft „Fiduciaire Pletschette, Meisch et Associés S.A.“, mit Sitz in L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 150.527, wird zum Rechnungscommissar ernannt.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungscommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2017.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: U. FABER, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. August 2011. Relation: EAC/2011/11551. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

Référence de publication: 2011123825/245.

(110142379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**FIRST Wohnbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.266.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 30 décembre 2010 entre UBIC International S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et les acquéreurs ci-après désignés, les 14 parts sociales de la Société anciennement détenues par UBIC International S.A., sont désormais détenues comme suit:

- Benedict Behrendt né le 30 novembre 1990 à Munich, résidant à Georgenstrasse, 46, 82211 Hersching, Allemagne est l'associé de la Société à compter du 30 décembre 2010 et détient 7 parts sociales de la Société.

- Korbinian Stark né le 26 novembre 1987 à Starnberg, résidant à Seeuferstrasse, 46, 82211 Hersching est l'associé de la Société à compter du 30 décembre 2010 et détient 7 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011122648/19.

(110139977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**Raule Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 139.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122555/10.

(110141067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Ravi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 97.554.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011*

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011122556/16.

(110141253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**RE-Invest Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 153.090.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 29 août 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société RE-INVEST CAPITAL S.A R.L.*

- La démission de Monsieur Marc Hempel de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE-Invest Capital S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011122557/16.

(110141097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**T.B.W. Express Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 96.742.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.  
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN  
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011122586/12.

(110141414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Rosfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.796.

---

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011*

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme  
*Pour la Société*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011122558/16.

(110141251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Rusa Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.848.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122559/10.

(110141064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Sciencelmmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 130.714.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122564/9.

(110141006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Snowdonia (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.771.

## EXTRAIT

Il est à noter les changements suivants aux adresses professionnelles des gérants:

- John Cassin  
44, Avenue J.F. Kennedy, Kirchberg  
L-1855 Luxembourg  
- Christopher De Mestre  
50 New Bond Street  
Londres, W1S 1BJ  
Royaume-Uni

Luxembourg, le 29 août 2011.

John Cassin  
Gérant

Référence de publication: 2011123608/19.

(110141232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Pride Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.465.

L'an deux mille onze, le seize août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Pride Rock S.à r.l.", ayant son siège social au 90 route d'Arlon, L-8211 Mamer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 154465, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné an date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1915 du 4 septembre 2010, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Nicolas Billen, demeurant à B-1050 Bruxelles, rue de Vergnies, 34 (Belgique).

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

*Première résolution:*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 2 (deux) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, pour son compte ou pour compte de tiers, toute activité qui couvre le secteur de la consultance, et notamment toute contribution à l'établissement et au développement d'entreprises et en particulier de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils de placement d'argent et autres, fournir des conseils, son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, des techniques d'organisation et de distributions commerciales, et plus généralement de la gestion en général et de l'exercice de toutes activités de services et de management au sens le plus large de ces termes à toutes personnes physiques ou morales quelconques; exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou à élargir sa clientèle.

D'une manière générale, la Société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui soit de nature à en favoriser la réalisation. La Société aura également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises

sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne ces prestations, à la réalisation de ces conditions."

#### *Frais et Dépens*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent Euros (EUR 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. BILLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 août 2011. Relation: LAC/2011/37077. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011122531/57.

(110141103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

#### **CD Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.700.

#### EXTRAIT

L'assemblée des associés, réunie en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, a pris à l'unanimité la décision suivante:

1. Cession de 5% (soit 5 parts sociales) des titres détenues par Monsieur Christophe DERMINE, préqualifiée de la société à responsabilité limitée CD CONSULTING SARL avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg à Monsieur Jean-Yves FRANÇOIS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, aux termes et conditions définis dans un contrat "CONTRAT DE CESSIION DES PARTS SOCIALES" signé entre les parties contractants en date de ce 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Le capital social de la société est détenu comme suit:

Monsieur Christophe DERMINE .....	95 parts sociales
Monsieur Jean-Yves FRANÇOIS .....	5 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011123704/19.

(110142418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

#### **It Moves It, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 162.864.

#### STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Pascal WISCOUR-CONTER, entrepreneur, born on 25<sup>th</sup> April 1967 in Arlon (B), residing at 15 boulevard du Larvotto, MC-98000 Monaco;
2. Mr Albert LEVY, lawyer, born on 11<sup>th</sup> April 1953 in London (UK), residing at 87, Addison Gardens, London W14 0DT, United Kingdom



3. Mr Milan DESPOTOVIC, born on 23<sup>rd</sup> December 1967 in Geneva, Switzerland, residing at La Place 2, CH-1274 Grens

4. Mr Stéphane BOYEAU, IT Manager, born on 8<sup>th</sup> March 1969 in Suresnes (France), having its professional residence at 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

5. LYCOL, N.V., public limited liability company, having its registered office in B-2018 Antwerpen (Belgium), Montignystraat 109A, registered with the register of Antwerpen (Belgium) under n° 0447.382.317..

All represented by Me Canan CETIN, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to five proxies dated on 15 and 21 July 2011.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "IT MOVES IT" (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

Among other things, the Company may use its funds to create, manage, develop and liquidate a portfolio consisting of any securities or patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has participating interests. More specifically, the Company shall mainly focus on IT and technology patents, investments and participations.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.** The issued share capital of the Company is set at fifty five thousand Euro (EUR 55.000) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of five Euro fifty cent (EUR 5,50) each.

In addition to the share capital, there may be a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the sole Director or the Board of Directors.

The authorised capital of the Company is fixed at two hundred and seventy-five thousand Euro (275,000) consisting of additional fifty thousand (50,000) shares, each with a nominal value of five Euro fifty cents (EUR 5.50).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions

of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

Shares will be in registered form.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the seventeenth of May in each year at 12.00 (Luxembourg time) and for the first time in 2012.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting.

**Art. 12. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or the sole signature of the managing director or the single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 14. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

**Art. 15. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 17. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Subscriptions - Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the shares have been subscribed as follows:

Mr Pascal WISCOUR-CONTER .....	9.108 shares
Mr Stéphane BOYEAU .....	100 shares
Mr Albert LEVY .....	360 shares
Mr Milan DESPOTOVIC .....	144 shares
Société LYCOL N.V. ....	288 shares
TOTAL .....	<u>10.000 shares</u>

and paid up to 100% by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of fifty five thousand Euros (55.000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1,100.- EUR).

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions.

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016.

- Mr Pascal WISCOUR-CONTER, entrepreneur, born on 25<sup>th</sup> April 1967 in Arlon (B), residing at 15, boulevard du Larvotto, MC-98000 Monaco.

- Mr Stéphane BOYEAU, IT manager, born on 8<sup>th</sup> March 1969 in Suresnes (France), residing professionally at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

- Mr Pieter DE MIK, Entrepreneur, born on 13<sup>th</sup> May 1962 in Arnhem, residing at Prins Boudewijnlaan 56, B-2970 Schilde.

#### *Second resolution*

With reference to article 11, paragraph 3 of these Articles, the General Meeting decides to appoint Mr. Pascal WISCOUR-CONTER as managing director (administrateur-délégué) of the Company, for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016.

#### *Third resolution*

Has been appointed statutory auditor:

The Clover S.A., with registered office in L-4963 Clemency, 8, rue Haute, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 149.293 for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016.

#### *Fourth resolution*

The registered office is fixed at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix onze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pascal WISCOUR-CONTER, entrepreneur, né le 25 avril 1967 à Arlon (B), demeurant au 15, boulevard du Larvotto, MC-98000 Monaco;

2. Monsieur Albert LEVY, avocat, né le 11 avril 1953 à Londres (UK), demeurant au 87, Addison Gardens, Londres W14 0DT, Royaume Uni,

3. Monsieur Milan DESPOTOVIC, né le 23 décembre 1967 à Genève, Suisse, demeurant à La Place 2, CH-1274 Grens

4. Monsieur Stéphane BOYEAU, IT Manager, né le 8 mars 1969 à Suresnes (France), ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

5. LYCOL, N.V., société anonyme de droit belge ayant son siège social à B2018 Anvers (Belgique), Montignystraat 109A, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Anvers sous le n° 0447.382.317,

tous ici représentés par Me Canan CETIN, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu de cinq procurations datées du 15 et 21 juillet 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement

Les parties comparantes, agissant ès qualités, ont demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent former:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «IT MOVES IT» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Plus spécifiquement, la Société se concentrera essentiellement sur des brevets, investissements et prises de participations dans les domaines informatiques et technologiques.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante-cinq mille Euro (EUR 55.000) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq Euro cinquante cents (EUR 5,50) par action.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant de cette prime d'émission est à la libre disposition du Conseil de d'Administration.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent soixante-quinze mille Euro (EUR 275.000) consistant en cinquante mille (50.000) actions supplémentaires, chacune d'une valeur nominale de cinq Euro cinquante cents (EUR 5,50) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou des droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre parla Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans le cas d'une émission d'Actions contre apport en numéraire.

Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Suivant chaque augmentation conformément et dans les limites du capital autorisé, réalisé et acté conformément aux lois, l'article 5 devra faire l'objet d'une modification afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification doit être enregistrée par un acte notarié selon les instructions du conseil d'administration ou d'une quelconque personne dûment mandaté par le conseil d'administration pour ce faire.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les activités de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 17 mai de chaque année à 12.00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2012.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous



pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 12. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, au cas où un administrateur délégué a été nommé, par la seule signature de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 13. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 16. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 17. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Souscriptions - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par les parties comparantes, les actions ont été souscrites comme suit:

M.Pascal WISCOUR-CONTER . . . . .	9.108 actions
M. Stéphane BOYEAU . . . . .	100 actions
M. Albert LEVY . . . . .	360 actions
M. Milan DESPOTOVIC . . . . .	144 actions
Société LYCOL N.V. . . . .	288 actions
TOTAL . . . . .	10.000 actions

Les actions ont été libérées à hauteur de 100% par versement en espèces d'un montant de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000), la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

#### *Constataions*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Pascal WISCOUR-CONTER, entrepreneur, né le 25 avril 1967 à Arlon Belgique, demeurant professionnellement au 15, boulevard du Larvotto, MC-98000 Monaco
- Monsieur Stéphane BOYEAU, entrepreneur, né le 8 mars 1969 à Suresnes (France), directeur informatique, demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Monsieur Pieter DE MIK, Entrepreneur, né le 13 mai 1962 à Arnhem, demeurant à Prins Boudewijnlaan 56, B-2970 Schilde.

*Deuxième résolution:*

En application de l'article 11 paragraphe 3 des présents Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société décide de nommer Monsieur Pascal WISCOUR-CONTER en tant qu'administrateur délégué, pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

*Troisième résolution:*

A été nommée commissaire aux comptes pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

The Clover S.A., ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293.

*Quatrième résolution:*

Le siège social est fixé au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35289. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011117155/488.

(110134097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.701.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011122568/10.

(110140916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Conseil Concept Cheminées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 13, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 146.718.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011122700/13.

(110140568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Umbex S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.027.

L'an deux mille onze, le dix-huit août;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "UMBEX", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32027 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 26 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 389 du 28 décembre 1989,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 14 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie PRIEUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique;
2. Adaptation du capital social;
3. Modification du régime de signature statutaire;
4. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire et administrateur unique;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un associé unique.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

- décide de supprimer la valeur nominale des 1.250 actions représentatives du capital social;
- constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro le capital de la Société s'élève actuellement à 30.986,69 EUR;

- décide d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles; le montant de 13,31 EUR étant versée en numéraire par l'actionnaire unique, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime de signature statutaire actuel des administrateurs comme suit:

"La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de refondre complètement les statuts, sans en modifier les éléments essentiels, et afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "UMBEX" (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la construction, ainsi que la promotion, la gérance et la location d'immeubles.

La Société peut constitution toutes garanties, notamment hypothèques, nantissements ou autres, pour se porter garant en faveur d'autres sociétés.

Elle pourra en outre faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter sa réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.



La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. WAGNER, N. PRIEUR, J. DIDERRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011/37270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff (signé): Carole FRISING.



POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120718/269.

(110138712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**GEBPF Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.401.

---

Constituée par-devant Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en date du 20 juin 2003, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 805 du 31 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2434 du 26 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011123226/17.

(110141575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

---

**Soc. Immobilière anc. Edmond Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 252, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.736.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122569/10.

(110141059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Saveurs Lao Thai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.038.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122570/10.

(110141486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

---

Le Rapport Annuel Révisé au 31.03.2011 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28.07.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011122718/13.

(110140727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Serco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.718.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Serco International S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of eleven thousand Great British Pounds (GBP 11,000.-) having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 24 June 2011 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161718 (the "Company").

The meeting was declared open at 10.45 a.m. with Mr Andreas Credé, manager, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Tom Loesch, attorney, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five thousand Great British Pounds (GBP 25,000.-) so as to raise it from its present amount of eleven thousand Great British Pounds (GBP 11,000.-) to thirty-six thousand Great British Pounds (GBP 36,000.-).

2 To issue, twenty-five thousand (25,000) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for the new shares and full payment of the nominal value of the new shares together with an aggregate share premium of two hundred eighty-five million seven hundred fourteen thousand one hundred fifty-three Great British Pounds (GBP 285,714,153.-) by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five thousand Great British Pounds (GBP 25,000.-) so as to raise it from its present amount of eleven thousand Great British Pounds (GBP 11,000.-) to thirty-six thousand Great British Pounds (GBP 36,000.-).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue twenty-five thousand (25,000) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Serco Holdings Limited, with registered address at 16 Bartley Wood Business Park, Bartley Way, Hook, Hampshire RG27 9UY, United Kingdom, a limited liability company governed by the laws of the United Kingdom, registered in England and Wales under No. 3970268 (the "Subscriber").

represented by Mr Andreas Crede prenamed by virtue of a proxy given on 8 July 2011, which proxy, signed by the proxyholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for twenty-five thousand (25,000) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each and to fully pay the nominal value of this share as well as an aggregate share premium of two hundred eighty-five million seven hundred fourteen thousand one hundred fifty-three Great British Pounds (GBP 285,714,153.-) by a contribution in kind consisting of claim having a value of two hundred eighty-five million seven hundred thirty-nine thousand one hundred fifty-three Great British Pounds (GBP 285,739,153.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary. The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Consideration to the Company.

The Subscriber stated that it will take care of accomplishing all required formalities concerning the perfection of the transfer to the Company of the Contribution.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the twenty-five thousand (25,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at thirty-six thousand Great British Pounds (GBP 36,000.-) divided into thirty-six thousand (36,000) shares with a nominal value one Great British Pound (GBP 1.-) each".

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase were estimated at six thousand five hundred euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 11.10 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the members of the board of the meeting, known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de «Serco International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de onze mille livres sterling (GBP 11.000.-), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161718 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10:45 sous la présidence de M. Andreas Credé, gérant, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Analia Clouet, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Tom Loesch, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000.-) pour le porter de son montant actuel de onze mille livres sterling (GBP 11.000.-) à trente-six mille livres sterling (GBP 36.000.-).

2 Émission de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling chacune (GBP 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés d'augmenter le capital social.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatorze mille cent cinquante-trois livres sterling (GBP 285.714.153,-) par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) à trente-six mille livres sterling (GBP 36.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling chacune (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés d'augmenter le capital social.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Serco Holdings Limited, ayant son siège social au 16 Bartley Wood Business Park, Bartley Way, Hook, Hampshire RG27 9UY, Royaume Uni, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro 3970268 (le «Souscripteur»),

représentée aux fins des présentes par M. Andreas Credé précité, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 juillet 2011,

La prédite procuration, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatorze mille cent cinquante-trois livres sterling (GBP 285.714.153,-) par un apport en nature consistant en une créance ayant une valeur de deux cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille cent cinquante-trois livres sterling (GBP 285.739.153,-) (l'«Apport»).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné. Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'il prendra soin d'accomplir toutes les formalités requises concernant la réalisation du transfert de l'Apport à la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par l'Apport et d'émettre vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à trente six mille livres sterling (GBP 11,000.-) divisé en trente-six mille (36.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.10 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Credé, A. Clouet, T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9503. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

Référence de publication: 2011122565/173.

(110141330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Sechep Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122572/10.

(110141070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Sir Gaylord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.727.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011*

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011122573/16.

(110141285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Brixton 3 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.795.

—  
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011122831/18.

(110140480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**CitCor Franconia Ost S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.144.

—  
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au  
44, Avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Kirchberg – Luxembourg  
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011123565/17.

(110140889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032, here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 July 2011, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130 323, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 July 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1986 of 14 September 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 23, 2011, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million three hundred and sixty-three thousand six hundred euro (EUR 1,363,600.-) so as to raise it from its present amount of twenty one million eight hundred and fifty-eight thousand eight hundred euro (EUR 21,858,800.-) to twenty-three million two hundred and twenty-two thousand four hundred euro (EUR 23,222,400.-) through the issue of fifty-four thousand five hundred and forty-four (54,544) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind for a total amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-).

The total contribution of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) will be allocated as follows:

(i) one million three hundred and sixty-three thousand six hundred euro (EUR 1,363,600.-) will be allocated to the share capital of the Company and



(ii) one hundred and thirty six thousand four hundred euro (EUR 136,400.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (First paragraph).** "The Company's share capital is set at twenty-three million two hundred and twenty-two thousand four hundred euro (EUR 23,222,400.-) represented by nine hundred and twenty-eight thousand eight hundred and ninety-six (928,896) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, assistante juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 juillet 2011, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 323, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1986 du 14 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2011, pas encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million trois cent soixante-trois mille six cents euros (EUR 1,363,600.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt et un millions huit cent cinquante-huit mille huit cents euros (EUR 21,858,800.-) à vingt-trois millions deux cent vingt-deux mille quatre cents euros (EUR 23,222,400.-) par l'émission de cinquante-quatre mille cinq cent quarante-quatre (54,544) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», pré-nommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.» contre la Société pour un montant total d'un million cinq cent mille euros (EUR 1,500,000.-).

L'apport d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) sera alloué comme suit:

- (i) un million trois cent soixante-trois mille six cents euros (EUR 1,363,600.-) au capital social et
- (ii) cent trente-six mille quatre cents euros (EUR 136,400.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:



**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à la somme de vingt-trois millions deux cent vingt-deux mille quatre cents euros (EUR 23,222,400.-) représentée par neuf cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (928,896) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9495. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011122484/101.

(110141432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**T.R.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.584.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/08/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011122587/12.

(110141227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Timken Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.812.850,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.503.

In the year two thousand eleven, on the eighteenth day of the month of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

The Timken Company, a company incorporated and existing under the laws of State of Ohio, (United States of America), having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, 44706-0927 Ohio,

hereby represented by Mrs. Petra MAGEROTTE, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

I. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS Sàrl", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92503, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, of 5 February 2003, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 456, page 21844 on 26 April 2003 (the "Company").

II. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended as follows:

- by a deed of the said notary Paul BETTINGEN, of 13 February 2003, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 496, page 23788 on 8 May 2003;

- by a deed of the said notary Paul BETTINGEN, of 13 February 2003, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 496, page 23790 on 8 May 2003;

- by a deed of the said notary Paul BETTINGEN, of 27 March 2003, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 597, page 28630 on 2 June 2003;

- by a deed of the said notary Paul BETTINGEN, of 15 February 2005, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of Fifty Euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Eight Hundred Euro (EUR 1,812,800.-) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Six (36,256) parts with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) each, to One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Eight Hundred and Fifty Euro (EUR 1,812,850.-) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Seven (36,257) parts with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) each;

2. Issue of One (1) new part with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing parts together with the share premium of Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 99,950.-);

3. Accept the subscription of One (1) part with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) by The Timken Company, a company incorporated and existing under the laws of State of Ohio, USA, having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, Ohio 44706, USA (the "Subscriber") together with the share premium of Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 99,950.-), by a contribution in cash of a total amount of One Hundred Thousand Euro (EUR 100,000.-) and to allocate such part to the Subscriber;

4. Subsequent amendment of the Article 7, first paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3);

5. Amendment of Article 10, Article 13 and Article 14 of the articles of association of the Company in order to create category A and category B managers and determine their powers;

6. Dismissal of existing managers of the Company and appointment of the following persons as new managers in their replacement with immediate effect:

##### *Category A managers:*

- Ms. Agnes Csorgo;
- Ms. Annick Magermans;

##### *Category B managers:*

- Mr. Christopher J. Holding;
- Mr. Christian A. Sanwald;

##### 7. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Fifty Euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Eight Hundred Euro (EUR 1,812,800.-) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Six (36,256) parts with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) each, to One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Eight Hundred and Fifty Euro (EUR 1,812,850.-) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Seven (36,257) parts with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue One (1) new part with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing parts together with the share premium of Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 99,950.-).

#### *Subscription - Payment*

There now appeared, Mrs. Petra MAGEROTTE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, to One (1) new part with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) together with the share premium of Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 99,950.-), and to make payment in full for all such newly subscribed part by a contribution in cash of a total amount of One Hundred Thousand Euro (EUR 100,000.-).

The person appearing declared that the newly issued part have been entirely paid up in cash together with the share premium and that the Company has at its disposal the total amount of One Hundred Thousand Euro (EUR 100,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of One (1) new part with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) by the Subscriber by a contribution in cash and to allocate such part to the Subscriber.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 7, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 7.** The subscribed capital of the Company is set at One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Eight Hundred and Fifty Euro (EUR 1,812,850.-) divided in Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Seven (36,257) Parts with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) per Part."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 10, Article 13 and Article 14 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least three (3) members, whether participants or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them. If several managers have been appointed, the board of managers will be composed of category A manager(s) and category B manager(s).

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager, or
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 13.** The company will be bound towards third parties in all matters by the single signature of any A manager with respect to transactions not exceeding a commitment of EUR 5,000.- and by the joint signature of any A manager and any B manager for transactions in excess of EUR 5,000.- or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members.

The manager, or if there are more managers, any A manager acting jointly with any B manager may commit the management of special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to dismiss the existing managers of the Company, Mr. Alex SCHMITT, Mr. Andreas ROELLEN and Mrs. Sabine MATHIEU with immediate effect and to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an undetermined period:

*Category A managers:*

- Ms. Agnes CSORGO, private employee, born on 27 July 1978 in Hatvan, Hungary, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Ms. Annick MAGERMANS, private employee, born on 22 May 1976 in Verviers, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

*Category B managers:*

- Mr. Christopher J. HOLDING, Senior Vice President - Tax and Treasury, born on 25 February 1959 in Canton, Ohio, United States of America, residing professionally at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, Ohio 44706;
- Mr. Christian A. SANWALD, Manager - Tax Europe, born on 10 July 1966 in Kehl, Germany, residing professionally at 2, rue Timken, F-68000 Colmar, France.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

121000

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

**A COMPARU:**

The Timken Company, une société organisée selon le droit de l'état de l'Ohio, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, 44706-0927 Ohio,

ici représentée par Mme Petra MAGEROTTE, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. La partie comparante déclare qu'elle est l'associée unique (l'«Associé Unique») de TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS SARL, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92503, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 456, page 21844 du 26 avril 2003 (la «Société»).

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés comme suit:

- par acte dudit notaire Paul BETTINGEN, en date du 13 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 496, page 23788 du 8 mai 2003;

- par acte dudit notaire Paul BETTINGEN, en date du 13 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 496, page 23790 du 8 mai 2003;

- par acte dudit notaire Paul BETTINGEN, en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 597, page 28630 du 2 juin 2003;

- par acte dudit notaire Paul BETTINGEN, en date du 15 février 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante Euro (EUR 50.-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent douze mille huit cents Euro (EUR 1.812.800.-) représenté par trente-six mille deux cent cinquante-six (36.256) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) chacune, à un million huit cent douze mille huit cent cinquante Euro (EUR 1.812.850.-) représenté par trente-six mille deux cent cinquante-sept (36.257) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euro (EUR 99.950.-);

3. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-), par The Timken Company, un société organisée selon le droit de l'état de l'Ohio, USA, ayant son siège social à 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, Ohio 44706, USA (le «Souscripteur») ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euro (EUR 99.950.-), par un apport en numéraire d'un montant total de cent mille Euro (EUR 100.000.-) et allocation de cette nouvelle part sociale au Souscripteur;

4. Modification subséquente de l'article 7, premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3);

5. Modification de l'article 10, l'article 13 et l'article 14 des statuts de la Société afin de créer la catégorie A et la catégorie B des gérants et de déterminer leur pouvoirs;

6. Révocation des gérants existants de la Société et la nomination des personnes suivantes comme des nouveaux gérants en leur remplacement avec l'effet immédiat:

*Gérants de catégorie A:*

- Mlle Agnes Csorgo;
- Mlle Annick Magermans;

*Gérants de catégorie B:*

- M. Christopher J. Holding;
- M. Christian A. Sanwald;

7. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante Euro (EUR 50.-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent douze mille huit cents Euro (EUR 1.812.800.-) représenté par trente-six mille deux cent cinquante-six (36.256) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) chacune, à un million huit cent douze mille huit cent cinquante Euro (EUR 1.812.850.-) représenté par trente-six mille deux cent cinquante-sept (36.257) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euro (EUR 99.950.-).

*Souscription - Libération*

Ensuite comparait Madame Petra MAGEROTTE, pré-mentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare de souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur à une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euro (EUR 99.950.-), et de libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire d'un montant total de cent mille Euro (EUR 100.000.-).

Le comparant déclare que la part sociale nouvellement émise a été libérée entièrement en espèce ensemble avec la prime d'émission et que la somme totale de cent mille Euro (EUR 100.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) par le Souscripteur par un apport en numéraire et d'allouer cette part sociale au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7, premier paragraphe, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société a un capital souscrit d'un million huit cent douze mille huit cent cinquante Euro (EUR 1.812.850.-) divisé en trente-six mille deux cent cinquante-sept (36.257) Parts, ayant chacune une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-).»

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 10, l'article 13 et l'article 14 des statuts de la Société qui vont dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 10.** La société est administrée par un collège de gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période ne pouvant dépasser six années par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, qui peut les révoquer à tout moment. En cas de pluralité de gérants, le collège de gérance sera composé des gérant(s) de catégorie A et des gérant(s) de catégorie B.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement ou une composition avec ses créanciers en général, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, les cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant A dans le cadre de toute transaction n'excédant pas d'engagement de EUR 5.000 et par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B pour les transactions excédant EUR 5.000 ou, par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance.

Un gérant, ou en cas de pluralité des gérants, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B peuvent confier la gestion d'une branche spéciale à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ni associés.»

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de révoquer les gérants existants de la Société, Monsieur Alex SCHMITT, Monsieur Andreas ROELLEN et Madame Sabine MATHIEU avec l'effet immédiat et de nommer les personnes suivantes comme des nouveaux gérants de la Société en leur remplacement avec l'effet immédiat et pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de catégorie A:*

- Mademoiselle Agnes CSORGO, employée privé, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Mademoiselle Annick MAGERMANS, employée privé, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

#### *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Christopher J. HOLDING, Senior Vice President - Tax and Treasury, né le 25 février 1959 à Canton, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, Ohio 44706;
- Monsieur Christian A. SANWALD, Manager - Tax Europe, né le 10 juillet 1966 in Kehl, Germany, demeurant professionnellement au 2, rue Timken, F-68000 Colmar, France.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MAGEROTTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011 LAC/2011/37268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011121602/285.

(110139992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

#### **Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 8 juillet 2011.*

L'Assemblée accepte la démission au 31 Août 2011 de:

- Monsieur Hugues Vandepuette de sa fonction d'Administrateur

Et décide de le remplacer à dater du 31 Août 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2016:



- A la fonction d'Administrateur

Monsieur Thierry Divenot domicilié Chemin du Chêne, 1 à 1052 Le Mont - sur -Lausanne, Suisse

Bertrange, 8 juillet 2011.

Le Bureau

Régis Metrat / Armin Holst

Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011123603/17.

(110141372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**TECH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.580.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011122594/11.

(110141189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Skirnerinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.718.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.08.11.

Référence de publication: 2011122574/10.

(110141176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Sogel, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.282.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.08.2011.

Référence de publication: 2011122575/10.

(110141334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Sogel Technique, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 29.869.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.08.2011.

Référence de publication: 2011122576/10.

(110141335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Global Bond Series I, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.181.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

*Signatures*

Référence de publication: 2011124500/21.

(110142350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Solero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122577/9.

(110141300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122580/9.

(110141152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Superior SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.234.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011*

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

*Pour extrait conforme*

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011122585/16.

(110141250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Medinvest International (Invecom Management) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.357.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2011*

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes commissaires, en remplacement de Messieurs Gianluca VACCHI, Rodolfo BOGNI et Luigi GUATRI, démissionnaires:

Monsieur Alessandro LENOTTI, né à Turin (Italie) le 14/07/1973, résidant à I-10128, Turin, 89 corso Re Umberto  
Monsieur Marco FUMAGALLI, né à Mariano Comense (Italie) le 27/06/1970, résidant à I-20135, Milan, Spartaco, 7  
Monsieur Massimo ARGENTIN, né à Trieste (Italie) le 27/05/1970, résidant à I-34139 Trieste, Strada di Rozzol 20/1.

L'assemblée décide également de reconduire les mandats de Monsieur Antonello CESTELLI, né en Italie à Jesi (Ancona) le 27/09/1970, résidant 10, via Zuccala Locatelli, à I-24123 BERGAMO et de Monsieur Bruno PAVESI, né en Italie à Milan le 05/05/1941, résidant au 11, via Birollirenato, I-20125 MILANO

Le mandat des commissaires prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011123854/20.

(110142384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**T & MC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 56.907.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122588/10.

(110141085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**T & MC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 56.907.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122589/10.

(110141148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 70.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011122590/10.

(110140900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Interpneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 163.206.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois SCUDERIA CDS S.A., ayant son siège social à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurante L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve,

2.- Monsieur Joaquim Fernando RODRIGUES DE SOUSA, pneumaticien, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 13 septembre 1975, demeurant à F-46090 Labastide-Marnach, Le Poteau.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de INTERPNEUS S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a comme objet la récupération, l'acquisition, la vente et le montage de pneus neufs et d'occasion et rechapés, ainsi que la vente d'accessoires pour voitures automobiles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille onze.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

SCUDERIA CDS S.A., préqualifiée: . . . . .	60 parts sociales
Joaquim RODRIGUES DE SOUSA, préqualifié: . . . . .	40 parts sociales
TOTAL: . . . . .	100 parts sociales

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve.

3.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Joaquim Fernando RODRIGUES DE SOUSA, pneumaticien, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 13 septembre 1975, demeurante F-46090 Labastide-Marnach, Le Poteau.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

5.- L'adresse du siège social est fixée au L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodrigues De Sousa, Rodrigues De Sousa, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 août 2011. Relation: EAC/2011/11425. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 31 août 2011.

R. SCHUMAN.

Référence de publication: 2011124512/81.

(110142182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Tabea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122591/10.

(110141071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Talia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122592/10.

(110141061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Vintage CW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.751.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 21 avril 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 décembre 2010; et

- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011123618/17.

(110141077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Tartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011122593/10.

(110140888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Top Level Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011122597/10.

(110141399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Triplex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.061.

*Rectificatif du dépôt du bilan au 31.12.2009 enregistré et déposé à Luxembourg le 29/10/2010, no L100165628*

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122600/11.

(110140917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 33.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122624/14.

(110141162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Materimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.

R.C.S. Luxembourg B 64.693.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127488/9.

(110146648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.